

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

NOV - 6 1979

Distr.  
GÉNÉRALE

A/34/256

S/13330

16 mai 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session

Points 3 et 46 de la liste préliminaire<sup>2</sup>

POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS À LA TRENTE-

QUATRIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-quatrième année

Note verbale datée du 16 mai 1979, adressée au Secrétaire général  
par la Mission permanente de la République démocratique allemande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies souhaite appeler l'attention du Secrétaire général et des missions permanentes des États Membres de l'Organisation sur la situation suivante :

Depuis quelque temps déjà, des lettres portant la signature d'une personne qui s'intitule elle-même "Représentant permanent du Kampuchea démocratique" sont distribuées de plus en plus fréquemment comme documents de l'Organisation des Nations Unies.

La Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation considère cette situation anormale et inadmissible. Comme chacun le sait, le régime brutal de la clique de Pol Pot-Ieng Sary, qui se réclame du "Kampuchea démocratique" et qui, selon des estimations prudentes, a assassiné environ 3 millions de citoyens du Kampuchea et a imposé à l'État voisin, la République socialiste du Viet Nam, une guerre de frontière sanguinaire, a été entièrement liquidée à la suite du soulèvement national du peuple du Kampuchea. Sous la direction du Front uni pour le salut national du Kampuchea, des comités autonomes de direction ont été créés et la République populaire du Kampuchea a été fondée. Depuis lors, le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea et ses organes ont exercé le véritable pouvoir dans le pays. Leurs efforts visent à rétablir une vie normale au Kampuchea, en permettant à des dizaines de milliers de personnes qui avaient été forcées de quitter leurs foyers de retourner chez elles et en donnant un nouvel essor à l'industrie, au commerce, aux transports, à l'enseignement et aux services sanitaires, ainsi qu'à la vie culturelle, qui avaient été totalement paralysés.

La République démocratique allemande et la République populaire du Kampuchea entretiennent des relations diplomatiques et la République

<sup>2</sup> A/34/50.

démocratique allemande dispose d'une ambassade à Phnom Penh. Malgré les efforts des partisans de Pol Pot qui ont pris la fuite et s'appuient sur leurs conseillers étrangers pour tenter d'entraver le processus de relèvement du Kampuchea, les organes de la République populaire du Kampuchea ont déjà effectué des travaux considérables pour rendre le pays à la vie normale. Il ne fait aucun doute que le Conseil révolutionnaire populaire est le seul gouvernement légitime du Kampuchea, comme le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea l'a déclaré dans ses lettres datées des 16 et 23 février 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité (S/13090 et S/13116) et dans sa lettre datée du 27 mars 1979 adressée au Secrétaire général (A/34/136).

Ainsi, personne d'autre qu'un représentant permanent désigné par le Conseil révolutionnaire populaire n'est en droit de représenter la République populaire du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de ce qui précède, la poursuite des activités de l'individu susmentionné, qui ne représente que lui-même, est en contradiction avec la situation qui règne véritablement au Kampuchea et constitue une nette ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. C'est pourquoi il est incompréhensible que cette personne soit actuellement, comme elle l'a été, autorisée à distribuer, l'un après l'autre, des documents qui, en substance, sont l'écho des émissions radiodiffusées émanant du territoire chinois.

Si tous les Etats Membres se servaient de l'Organisation des Nations Unies pour diffuser les émissions de radio de leur choix comme documents officiels de l'Organisation, les ressources financières de l'Organisation, qui sont fournies par les Etats Membres, ne suffiraient pas.

N'est-il pas absurde que ces documents, qui contiennent des calomnies sans fin et des attaques odieuses contre les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, soient distribués au titre du point 46 de la liste préliminaire de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, alors que leur teneur n'a absolument aucun rapport avec "l'Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale"? Ces distributions ont plutôt pour objectif de saper l'application de la Déclaration et d'imposer en Asie du Sud-Est les principes partiaux, expansionnistes et hégémonistes des dirigeants chinois actuels.

Ainsi, l'impression qui se généralise est que, en autorisant la diffusion des documents rédigés par l'individu susmentionné, l'Organisation des Nations Unies et ses organes se laissent entraîner vers une politique qui est en contradiction avec la Charte des Nations Unies et porte atteinte à l'autorité de l'Organisation mondiale.

La Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies préconise le plein respect et l'application des principes adoptés en connaissance de cause par l'Organisation

ainsi que le règlement rapide de la situation anormale décrite plus haut en ce qui concerne le Kampuchea; de même, elle appuie expressément les requêtes formulées de plus en plus fréquemment au sein de l'Organisation comme à l'extérieur, pour que les droits légitimes de la République populaire du Kampuchea soient reconnus et respectés à l'Organisation des Nations Unies.

La Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 3 et 46 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

-----